

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le **10** du mois de **juin** à **19h30**, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Ludovic RODRIGUES, Maire.

Présents : Mme Audrey BRUNET, M. Jean-Baptiste DARRICAU, M. Emmanuel DELHEURE, Mme Marie DUBOURG, M. Didier ERAMBERT M. Michel FLECHELLE, Mme Séverine FREDE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Elodie LINARES, M. Marc LURO-MIEYAA, M. Jean-Lou MEUNIER, Mme Anne-Charlotte RUBIO, Mme Stéphanie WEBER

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Sophie PELLIZZA donne procuration à L. RODRIGUES,

M. Michel FLECHELLE a été élu secrétaire.

Délibération n° 3 : Désignation du représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par un délégué.

Il est rappelé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'évaluer le montant des charges financières liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Cette commission a été créée par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn le 27 avril dernier.

Sa composition est ainsi fixée :

- 1 membre par commune, soit 73 membres titulaires.

En conséquence, il convient de procéder à la désignation correspondante.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROCÈDE à la désignation du délégué titulaire pour siéger à la CLECT de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn

Une seule candidature a été déposée :

- Délégué titulaire : candidature de M. Ludovic RODRIGUES

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, est nommé délégué titulaire M. Ludovic RODRIGUES, pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn.

Le Conseil municipal prend acte de cette nomination.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic RODRIGUES